



BREVET SURVEILLANT DE BAINNADE

OBJECTIFS

Après obtention de la certification, les participants seront qualifiés pour occuper la fonction de Surveillant de baignade dans le cadre d'un ACM. A l'issue de cette formation, ils seront capables de :

- Déterminer les risques de noyades et d'accidents dans les différentes situations
- Porter assistance à un baigneur en détresse et prodiguer les gestes de secours nécessaires
- Organiser les baignades des enfants en collaboration avec l'équipe d'animation
- Connaître et faire respecter la réglementation des baignades dans les lieux aménagés ou non aménagés

CONTENU

Au cours de ces journées seront abordés les points suivants :

- Rôle et la fonction du surveillant de baignade
- Réglementation des baignades
- Organiser les baignades
- Prévenir les risques de noyade
- Porter assistance au noyé
- Les gestes de première urgence
- Faire découvrir les milieux aquatiques
- Premières approches de l'eau
- Préparer en équipe les animations autour de l'eau
- Validation de la formation PSC1

MODALITES TECHNIQUES ET PEDAGOGIQUES

Les attentes des participants sont répertoriées par le formateur au début de la formation afin d'évaluer leurs connaissances.

Au cours de la formation, l'équipe pédagogique évalue les candidats à l'aide du livret fédéral de certification annexé au livret de surveillant de baignade. La méthode pédagogique alterne les exercices pratiques (mises en situations, cas concrets de synthèse) et les enseignements théoriques.

Documents remis : Livret de surveillant de baignade, mémentos du sauveteur, certificat PSC, diplôme du BSB

SUIVI ET EVALUATION

Emergence par les stagiaires et intervenants

Quatre épreuves éliminatoires :

- Le lancer de ballon
- Le 50 mètres sauvetage mannequin
- Un parcours de 200 mètres en nage libre avec franchissement d'obstacles (sans limite de temps)
- Epreuve pratique de soin de 1ère urgence aux noyés

Deux épreuves théoriques :

- Questions relatives à la réglementation et à l'organisation des baignades dans les accueils collectifs de mineurs
- Questions relatives à la prévention des noyades

Questionnaire de satisfaction en ligne

Attestation de fin de formation

INTERVENANT

Formateur FFSS (Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme) du Comité Départemental FFSS 85

REFERENTS PEDAGOGIQUES ET ADMINISTRATIFS

Référente pédagogique : Sophie PACÉ

Référente administrative : Emilie CHEVALIER

FAMILLES RURALES Fédération départementale
Maison des Familles - 119 bd des Etats-Unis - B.P. 40079
85002 La Roche-sur-Yon cedex
Tél. : 02 51 44 37 92
Mail : formation@famillesrurales85.org
Siret : 337 929 533 00038
N° d'enregistrement auprès de la préfecture : 52850098885
(cet enregistrement ne vaut pas agrément)



PUBLIC

Tout public souhaitant encadrer la baignade des enfants et des jeunes dans le cadre des ACM

NOMBRE DE PLACES

De 5 à 15 personnes

CONNAISSANCES REQUISES

Avoir 18 ans au 1er juillet 2022
Etre reconnu apte médicalement à la pratique de la natation et du sauvetage (certificat médical de moins de 3 mois obligatoire)
Avoir un minimum d'aptitude et d'entraînement à la natation

DATES

8 avril, et du 11 au 14 avril 2022

DUREE ET HORAIRES

5 jours : 35h00
De 8h30 à 17h00

LIEU

Saint-Fulgent ou La Roche-sur-Yon

MODALITES D'INSCRIPTION

Au plus tard, 15 jours avant le début de la formation

COÛT

Par participant et par jour : 120 € soit un total de 600 €

Pour un groupe (supérieur au nombre minimum de places) : nous contacter



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : ACTIONS DE FORMATION